



L'importance réelle de Nouméa, ville négligeable par sa taille dans la hiérarchie mondiale des ensembles urbains, ne ressort qu'à l'examen de sa position géographique dans le cadre des archipels du sud du Pacifique, de sa fonction portuaire et de son rôle de capitale de la Nouvelle-Calédonie.

Chef-lieu créé ex nihilo en 1854, son importance relative est devenue telle qu'elle a tendance à se confondre avec le pays qu'elle commande et auquel on l'identifie. En effet, Nouméa regroupe 42 % de la population du Territoire et 56 % avec les trois communes périphériques de la ville, le Mont-Dore, Dumbéa et Païta, développées depuis 15 ans et vivant par elle et pour elle. Cette situation, qui en fait la seule véritable ville de Nouvelle-Calédonie, lui donne un poids décisif dans la vie et les activités locales.

A l'échelle des autres milieux insulaires du Pacifique, le poids et le rôle de Nouméa restent tout aussi importants. Aucune ville de Mélanésie ne peut s'y comparer. Seules, Suva (Fidji) et Papeete (Polynésie française) sont de taille et de fonctions équivalentes, mais sans le rayonnement et le poids économique de la capitale de la Nouvelle-Calédonie.

On s'est efforcé, par la juxtaposition des thèmes cartographiés, de présenter la ville dans une perspective dynamique selon trois perspectives :

– Définition de l'espace habité et des types d'habitat ou fonctions urbaines.

– Esquisse d'une vue prospective à partir des orientations urbaines du schéma directeur de Nouméa et des aménagements réalisés depuis ou en cours.

– Esquisse d'une typologie du milieu naturel par rapport aux aménagements à venir.

La rareté des informations anciennes d'ordre statistique portant sur la ville, leur manque d'homogénéité, ont rendue difficile la reconstitution précise de l'évolution urbaine.

La typologie urbaine s'appuie sur l'interprétation des photographies aériennes (Mission IGN de 1976). Le plan directeur de 1973 pour la ville de Nouméa a permis de définir les orientations urbaines futures.

I. - LE SITE, AVANTAGES ET LIMITES

Le site de la ville est celui d'une presqu'île digitée orientée nord-sud, de près de 11 km de long en ligne droite, présentant plusieurs étranglements successifs et de plus en plus étroite. La largeur maximale atteint 11,5 km entre l'extrémité de Ducos (pointe Lestelle) à l'ouest et la pointe Lasalle à l'est. Quelques kilomètres plus au sud, au cœur du vieux Nouméa, la distance entre la baie de la Moselle à l'ouest et la baie de Sainte-Marie à l'est n'est plus que de 1,5 km. La presqu'île est encadrée d'îles importantes comme l'île Nou à l'ouest, aujourd'hui reliée par une digue à Nouméa et qui s'allonge sur 5 km d'est en ouest. A l'est, l'île Sainte-Marie, de direction nord-sud, s'étend sur 2,5 km. Enfin le lagon est parsemé de nombreux îlots d'origine corallienne ou de même structure que la Grande Terre. Les côtes qui bordent la presqu'île de Nouméa sont des côtes basses de submersion, résultant d'un basculement général de l'île vers l'ouest et d'une légère transgression marine. Le relief général est caractérisé par de grandes croupes surbaissées, d'aspect assez morne, situées en avant de la Chaîne centrale. Sur la presqu'île proprement dite, une topographie plus contrastée fait alterner, en une série de vallonnements, des sommets parfois accentués et des zones basses localement remblayées aujourd'hui et souvent marécageuses. Une succession de collines aux altitudes modestes (entre 50 et 160 mètres), se suit ainsi sur les deux tiers de la longueur de la presqu'île de Nouméa qu'elle partage en deux versants. Cette pseudo-chaîne part du Ouen-Toro au sud-est où elle culmine à 131 mètres et par les chaînons du Mont-Vénus, du Mont-Coffyn et du Sémaphore, partage la ville en deux ensembles inégaux : le versant est qui, avec le Motor-Pool, les marais du Trianon et du Faubourg-Blanchot a le plus d'ampleur mais donne sur la mer par une côte souvent rocheuse et le versant ouest, beaucoup plus étroit et souvent remblayé, dont la côte est jalonnée depuis l'anse Vata vers le nord par la baie des Citrons, la baie de l'Orphelinat, la baie de la Moselle. Au nord du Centre-Ville, la pente des collines devient plus forte et l'altitude atteint 167 mètres sur le versant sud de Montravel, 116 mètres au Mont-Té. Les presqu'îles de Ducos, celle de Nouvelle présentent les mêmes caractères topographiques, avec toutefois des pentes plus marquées et des espaces plans moins étendus, ce qui peut expliquer la faible occupation de ces zones jusqu'à nos jours.

L'absence de tout cours d'eau ou source dans la péninsule, la présence de marécages situés sur le site urbain et longtemps infestés de moustiques, furent des inconvénients importants. La présence de plages de qualité apparaît aujourd'hui comme une compensation notable. Elles contribuent fortement à la réputation touristique de Nouméa. Une rade en eau profonde et des passes accessibles aux navires de haute mer qui pénètrent dans le lagon, un climat plaisant, marqué par les brises locales, et le régime général des vents d'est épargnant la rade bien protégée, ont aussi fait contrepoids aux inconvnénients initiaux. Le climat surtout, subtropical (planche 11), caractérisé par un ensoleillement important, des précipitations moyennes annuelles modérées et des températures agréables est un important facteur de l'attrait de la ville. Quelques cyclones peuvent sans doute, en été, perturber l'activité humaine, mais rares sont ceux qui jusqu'ici ont touché la presqu'île de plein fouet.

Ainsi, le site retenu en 1854 par le Capitaine Tardy de Montravel au cours d'une mission d'exploration de la côte sud, apparaît-il, en dépit de sa position excentrique par rapport à l'ensemble de la Grande Terre, comme un choix raisonnable.

II. - LES FONDEMENTS DE LA PHYSIONOMIE URBAINE : ESPACE FONCIER ET ESPACE CONSTRUIT

A. - Les caractères distinctifs de Nouméa

L'emprise territoriale de la ville est caractérisée par les faits suivants :

1) l'habitat, quelles que soient ses formes, se concentre principalement au sud de l'axe Anse-Uaré/Baie-de-Magenta.

2) les surfaces occupées par la végétation secondaire arbustive (les « brousses » de la terminologie locale), les mangroves et les espaces de remblayage dominant largement dans la moitié nord où les surfaces bâties n'apparaissent que sous forme d'îlots. Elles restent importantes dans la moitié sud de la presqu'île, la plus urbanisée. Le Centre-Ville lui-même semble cerné par les brousses des collines du Sémaphore, de la Vallée-du-Tir et du Mont-Coffyn qui le dominent.

3) le tissu urbain est composite. L'habitat dense, dominé par les grands ensembles, reste cantonné principalement dans le Centre-Ville. Il se juxtapose presque sans solution de continuité à quelques axes principaux comme les routes de l'Orphelinat, de la Vallée-des-Colons, du Trianon, et à quelques enclaves de villas ou maisons individuelles en ordre lâche, aérées de jardins parfois vastes, qui constituent un des paysages les plus caractéristiques de la ville. Les lotissements neufs à caractère social ne sont importants que dans la moitié nord de la péninsule de Nouméa.

4) un dernier caractère distingue Nouméa des autres capitales des îles du Pacifique du sud. Il s'agit de la présence de zones industrielles importantes concentrées au nord de la ville, principalement dans la presqu'île de Ducos. L'industrie la plus remarquable est celle de la métallurgie du nickel, ressource majeure de la Nouvelle-Calédonie.

B. - L'essor urbain et la structure foncière

1. - Le zonage foncier, phénomène récent

La ville de Nouméa dispose d'un territoire communal de 4 200 hectares. Le domaine municipal, celui du Territoire ou de l'Etat ne couvrent qu'une faible partie de la surface de la ville et ce sont les particuliers qui disposent en toute propriété de la plupart des terrains. L'existence de domaines urbains souvent vastes constitués par les premiers habitants explique la persistance, chez beaucoup de familles urbanisées, d'un style de vie quasi-rural, dont témoignait la présence intra-muros, jusque dans les années cinquante, de petits troupeaux de bovités. L'expansion de plus en plus forte, puis l'explosion des années du « boom », ont suscité une spéculation brutale et l'atomisation de propriétés jusque là plus « contemplatives » que rentables.

La question de l'évolution de la valeur du sol à Nouméa a, jusqu'ici, peu retenu l'attention des auteurs. Il s'agit pourtant d'un phénomène dont l'importance économique et sociale peut être comparée à celle de « l'effet nickel », entre 1968 et 1972, quant aux revenus et à la formation du capital chez beaucoup de familles détentrices de vastes lots urbains. Les travaux de MAC TAGGART (1963) et MESTRE (1970) permettent, à la lumière des valeurs vénales foncières actuelles, de retracer le mouvement du prix des terrains.

En 1968, les quartiers les plus chers étaient ceux du Centre-Ville, du Quartier-Latin et de la Vallée-du-Génie (avec plus de 500 000 F. CFP l'are). Venaient ensuite la zone de la Baie-de-la-Moselle et la partie aliénée de l'Orphelinat, Mont-Vénus/Mont-Coffyn, Vaillon-du-Gaz, Baie-des-Citrons, Receiving, Anse-Vata et une partie de l'actuel Val-Plaisance proche du siège de la Commission du Pacifique Sud, où les valeurs moyennes étaient de 100 à 500 000 F. CFP l'are.

Un secteur de prix moyen (70 à 100 000 F. CFP) s'observait dans les quartiers du Trianon, Faubourg-Blanchot, Sainte-Marie, Tarragnat et le début de la Vallée-des-Colons.

Enfin, les valeurs les plus basses (40 à 70 000 F. CFP l'are) se rencontraient dans les quartiers de Verteuil, Vallée-Aubertin, de la Vallée-du-Tir, du Motor-Pool.

Hors de ces zones, les prix des terrains n'avaient plus de cote sauf celle de la valeur culturelle des terres définie de gré à gré.

En 1971, au plus haut du « boom » du nickel, on constate des évolutions sensibles. Le terrain du Centre-Ville se négocie alors à une valeur moyenne de 1 250 000 F. CFP l'are, mais le Quartier-Latin offre des terrains à 450 000 F. CFP l'are. Des hauteurs de la première Vallée-du-Tir jusqu'à l'Anse-Vata, les sols des quartiers de la Vallée-du-Génie, Orphelinat, Baie-des-Citrons, Baie-des-Pêcheurs, Mont-Coffyn/Mont-Vénus se négocient à une valeur moyenne de 350 000 F. CFP l'are.

Le symétrique de cette zone littorale à l'est, comprend, à partir du Faubourg-Blanchot, le Trianon et Val-Plaisance. On peut y rattacher la deuxième Vallée-du-Tir où le prix du terrain – 250 000 F. CFP l'are –, est sensiblement le même. Ce prix tombe à 200 000 F. CFP l'are dans les quartiers de Motor-Pool, du Trianon et la pointe sud du Faubourg-Blanchot. Mais avec la Vallée-des-Colons, Sainte-Marie, Tarragnat, Verteuil, Vallée-Aubertin, Magenta-Ouémo, Haut-Magenta, une vaste zone d'urbanisme nouveau s'inscrit aussi dans cette catégorie. Enfin, au nord-est et au nord-ouest de la ville, de nouveaux terrains sont entrés pendant le « boom » dans le processus d'urbanisation. Le secteur de Montravel propose un prix moyen de 120 000 F. CFP l'are. Aux Portes-de-Fer, aux Quatrième, Cinquième et Sixième-kilomètres, cette valeur descend à 70 000 F. CFP l'are. Enfin dans un vaste secteur allant de Ducos à la baie de Tina, qui déborde sur les communes périphériques de Dumbéa et du Mont-Dore, le prix moyen n'est plus que de 45 000 F. CFP l'are.

2. - La valorisation du bord de mer

Tout ce qui, à Nouméa, est situé en bordure III lagon ou bénéficie de la vue du lagon figure aujourd'hui dans les terrains chers et dont le renchérissement va croissant. Les terrains, qui atteignent de 300 à 600 000 F. CFP l'are à la Baie-de-l'Orphelinat et à la Baie-des-Citrons, se hissent au prix de 500 à 800 000 F. CFP l'are à l'Anse-Vata et de 400 à 800 000 F. CFP l'are à Val-Plaisance. Par contre, Motor-Pool et le Trianon, de même que la partie nord de l'Anse-Vata affichent des prix compris entre 300 et 500 000 F. CFP l'are. C'est bien entendu le Centre-Ville, hautement valorisé par le commerce, qui bat tous les records avec des transactions pouvant aller de 1 à 5 millions de F. CFP l'are. Il s'agit de tout l'ancien centre urbain du vieux Nouméa. Le Quartier-Latin, la Vallée-du-Génie, la Baie-de-la-Moselle atteignent quant

à eux, grâce à leur situation à la périphérie du vieux Nouméa, des valeurs de 500 à 800 000 F. CFP l'are.

Le passage aux prix moyens s'observe à la Vallée-des-Colons et à Magenta où les prix pratiqués évoluent selon la situation entre 100 et 400 000 F. CFP l'are. Seule la presqu'île de Ouémo a un niveau de transaction plus élevé (200 à 400 000 F. CFP l'are).

De la Vallée-du-Tir, touchée par les fumées du nickel, jusqu'à l'extrémité nord de la ville, se dégage une vaste zone où le prix du terrain tombe à un niveau plus bas, de 100 à 250 000 F. CFP l'are. Cette zone est flanquée par la presqu'île de Ducos et la Rivière-Salée où se rencontrent les prix moyens les plus bas du marché foncier de Nouméa : 50 à 150 000 F. CFP l'are.

3. - Zonation foncière et spéculation

Trois grandes zones définissent ainsi le marché foncier actuel de Nouméa. La zone nord de la ville qui va de Ducos au nord de Magenta, récemment occupée par un habitat social, offre les prix les plus bas dans un cadre sans grand attrait naturel. Une zone de prix moyens s'observe à Magenta, à la Vallée-des-Colons, à Ouémo où domine un habitat souvent individuel moderne ou traditionnel.

Enfin dans une zone qui s'étend du Centre-Ville jusqu'au sud de la presqu'île les prix se situent parfois à de très hauts niveaux. La restructuration urbaine devra tenir compte de ces conditions du marché qui ont peu de chance d'être radicalement modifiées pour « les beaux quartiers » sud, malgré la crise actuelle.

	1961	1971	1978
Centre ville	+ 500 000	1 250 000	2 500 000
Quartiers résidentiels ouest	100 à 500 000	350 000	300 à 800 000
Quartiers résidentiels est	70 à 100 000	200 à 250 000	250 à 400 000
Quartiers sud	100 à 500 000	350 000	400 à 800 000
Nouveaux quartiers nord-est	non coté	70 à 200 000	100 à 400 000
Nouveaux quartiers nord-ouest	non coté	45 à 120 000	50 à 250 000

Tableau I. - Récapitulation de l'évolution du prix des terrains, par quartiers, 1961-1978.

Le tableau I permet de suivre l'évolution du prix des terrains à bâtir par grandes zones. En moins de vingt ans les augmentations, quelle que soit la qualité des terrains, ont toutes été fortes et témoignent, à côté d'une forte demande, d'un net comportement spéculatif.

C. - Evolution quantitative et qualitative des constructions

1. - L'ampleur d'un essor tardif

Nouméa a longtemps été caractérisé par un habitat individuel de type colonial alliant le bois et la tôle ondulée. Des documents, malheureusement irréguliers dans le temps (CHEVALIER-1966), permettent de retracer l'évolution chronologique des types de constructions propres à la ville, et de la multiplication des habitations. Au 1^{er} juin 1862, un état de constructions existantes mentionne 81 maisons. Sur ce chiffre, 23 seulement sont en maçonnerie, 32 sont en bois, 26 en remplissage (pisé ou torchis) ; enfin 30 de ces maisons sont pourvues de toits en tôle, matériau qui dominera par la suite.

Au 1^{er} juillet 1866, un autre dénombrement fait état de 156 maisons, ce qui illustre la lenteur des progrès de la ville. A cette date, 67 maisons sont en bois, 42 en remplissage et l'on note 57 toits en tôle.

D'autres chiffres permettent de faire le point de la situation à la fin du siècle (tableau II).

	Maisons en pierres	Maisons en remplissage	Maisons en bois	Maisons en fer ou tôle	Total
1889	93	186	474	6	759
1891	183	294	578	136	1 191

Tableau II. - Les constructions de Nouméa en 1889 et 1891.

Par la suite, une autre source (FAIVRE, POIRIER, ROUTHIER-1955) fait état de 1 112 maisons d'habitation construites à Nouméa entre 1933 et 1952. Enfin, le dépeuillement des permis de construire entre 1955 et 1977 révèle que 6 383 demandes de construction d'habitations nouvelles ont été déposées pendant cette période alors que la Mission d'Etudes Socio-Economiques estimait à 9 000, en 1969, le nombre des logements existants. Le tableau III illustre le rythme des constructions au cours du dernier quart de siècle.

1955 à 1960	1961 à 1965	1966 à 1970	1970 à 1975	1975 à 1979
974	1 046	2 007	1 594	510

Tableau III. - Evolution des permis de construire délivrés à Nouméa (1955-1979).

En dépit de leur caractère disparate, ces quelques chiffres permettent de

NOUMÉA - FAITS URBAINS



prendre la mesure des progrès qualitatifs et quantitatifs de l'urbanisme d'habitat de la ville.

Le mouvement des permis de construire accordés (qui n'aboutissent pas forcément à la réalisation du projet), illustre l'ampleur de la croissance de l'habitat entre 1966 et 1975, et la brutale récession qui lui fait suite. La quasi-totalité (96 %) de ces permis ont pu être localisés ; leur répartition géographique révèle la prépondérance des quartiers neufs de Nouméa dans le mouvement d'urbanisation :

- Ancienne ville : 1 485
- Extension sud : 943
- Extension nord-ouest : 2 262
- Extension nord-est : 1 178

Un recensement des terrains bâtis effectué en 1970, apprenait qu'entre 1965 et 1969, 2 445 constructions comprenant 4 960 logements, avaient été terminées. Près de la moitié des logements existants à Nouméa en 1969 ont donc été construits entre 1965 et cette date. Cet essor a été favorisé par des dispositions législatives exonérant de la contribution foncière les propriétaires et promoteurs, dans le contexte d'une forte demande.

2. - Rénovation de l'habitat et naissance d'un urbanisme

Le développement du nouveau tissu urbain de Nouméa, à partir des années soixante, conduit à s'interroger sur l'évolution qualitative de l'urbanisme. Si certains auteurs ont célébré le charme du site de la ville, beaucoup se sont longtemps étonnés de la médiocrité de l'urbanisme, des infrastructures et de l'entretien de la cité.

Jusqu'à la fin des années soixante-dix, Nouméa comportera des bidonvilles, habitat à l'origine provisoire mais devenu quasi permanent par suite de l'affluence de migrants. Les services municipaux et d'hygiène publique se sont efforcés avec un certain succès de remédier à cette situation et aujourd'hui, même si quelques noyaux d'habitat insalubre subsistent encore, la situation est sans commune mesure avec celle d'un passé récent. FAIVRE, POIRIER et ROUTHIER (1955) ont fait le constat des carences urbaines qui devaient se prolonger et s'aggraver avec le « boom » du nickel avant d'être résorbées par les plans d'urbanisme des années soixante-dix, rapidement mis en œuvre, et l'effort de la municipalité dans le domaine de l'assainissement de l'habitat.

Les services publics ont en effet engagé, avec des moyens longtemps réduits, une action pour l'amélioration de l'habitat (interdiction après 1950 des maisons en bois) et son assainissement (destruction ou rénovation des bidonvilles), qu'accéléra le développement urbain des années soixante.

Sur 238 logements détruits pour cause d'insalubrité constatée au cours de ces opérations, 60 étaient peuplés d'Européens, 60 de Mélanésiens, 31 de Polynésiens, 70 d'Asiatiques et 17 de membres d'autres ethnies, surtout des Antillais.

La localisation de ces logements révèle que 39 d'entre eux étaient situés à la Vallée-des-Colons, 27 au Faubourg-Blanchot, 23 à la Vallée-du-Tir, 21 au Quartier-Latin et 71 dans le Centre-Ville, ce qui témoigne de la vétusté du vieux centre. Si l'on ajoute que plus des trois quarts de ces logements furent détruits à partir de 1960, on peut mesurer l'importance du travail accompli en dépit de la date tardive de la prise de conscience.

Parmi les opérations les plus remarquables, on peut noter la rénovation de l'ancien camp américain dit du Receiving-Station, entre l'église du Vœu et l'ancien marais Fogliani. Ce camp abrita un temps 364 personnes, qui vivaient dans un quasi-ghetto dépourvu des éléments de base de confort et d'hygiène. A la Vallée-du-Tir, un « cantonnement » insalubre de 9 lotissements, installé pendant le « boom » et fort en 1969 de 559 personnes (surtout des Polynésiens), fut également résorbé. D'importants travaux en cours achèvent aujourd'hui de doter l'ancienne ville d'un réseau couvert d'écoulement des eaux usées, qui faisait encore défaut.

C'est donc à la faveur des besoins suscités par le « boom » que Nouméa est définitivement sortie de sa vieille chrysalide urbaine. Bourgade plus que capitale jusqu'aux années cinquante, la ville a dû, à la faveur de son ouverture sur l'extérieur, se repenser et s'adapter aux normes de l'urbanisme contemporain.

III. - MORPHOLOGIE ET FINALITÉS DU TISSU URBAIN CONTEMPORAIN

A. - L'organisation des types d'habitat

Une diversification géographique plus nette des quartiers, la juxtaposition de types d'occupation du sol différents ont résulté de la rapide et récente évolution qu'a connue la ville depuis 20 ans environ. L'habitat peut se ramener à quatre types principaux :

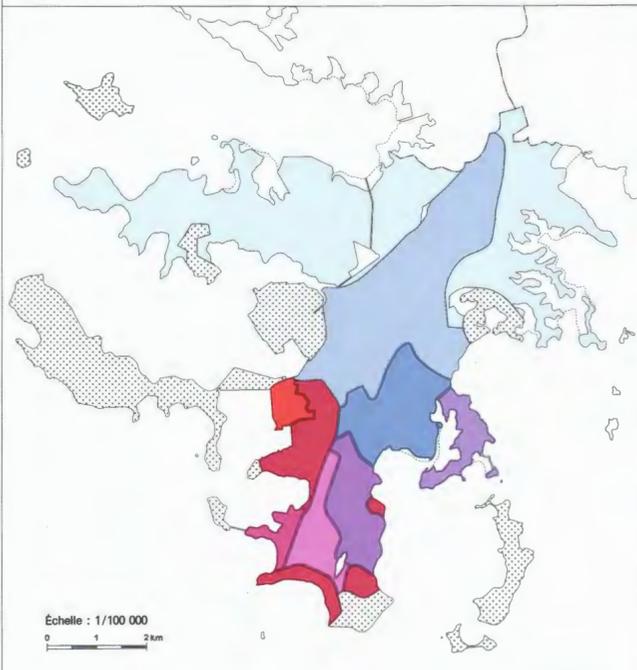
1. - L'habitat concentré

C'est lui qui confère aujourd'hui un caractère urbain classique à la ville. Il est implanté sur les premiers lieux d'occupation de la capitale, principalement dans le Centre-Ville, au Quartier-Latin et sur une partie de l'Orphelinat. La concentration de cet habitat est toute relative puisque les ensembles immobiliers restent rares, hormis quelques cas de grands immeubles qui ne dépassent pas 4 à 5 étages. De plus, même au cœur du Centre-Ville, les mailles du tissu urbain conservent des enclaves de maisons coloniales anciennes avec leur jardinet, ainsi que des maisons individuelles à un étage seulement. En dehors de ces quartiers centraux, on ne peut plus parler d'habitat groupé véritable.

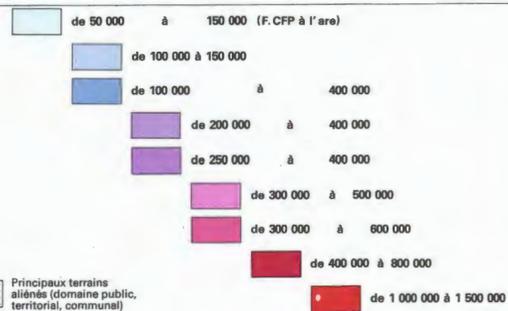
2. - L'habitat mixte en ordre relâché

Il se présente sous la forme de couloirs étroits greffés sur quelques grands axes de circulation allant du Centre-Ville à la périphérie. Ce type d'implantation n'a qu'une très faible profondeur (souvent la voie principale et le débouché de voies adjacentes). On y voit alterner blocs modernes récents de quelques étages, maisons individuelles, villas. Des magasins ou des ateliers d'artisans occupent souvent irrégulièrement les rez-de-chaussée. L'exemple le plus représentatif de cette situation se trouve à la Vallée-des-Colons, le long de l'ancienne route coloniale, à la Vallée-du-Tir,

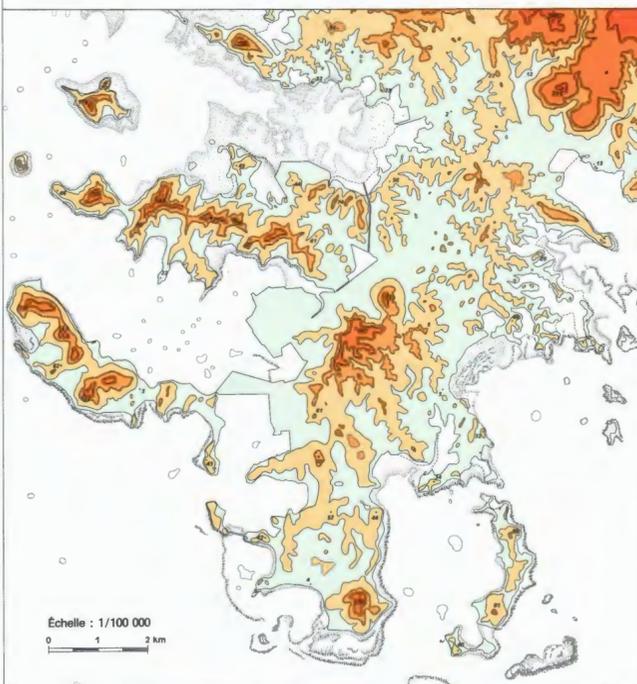
PRIX DU TERRAIN À BÂTIR
Estimation en 1978



Échelle : 1/100 000
0 1 2 km



NOUMÉA - CADRE PHYSIQUE

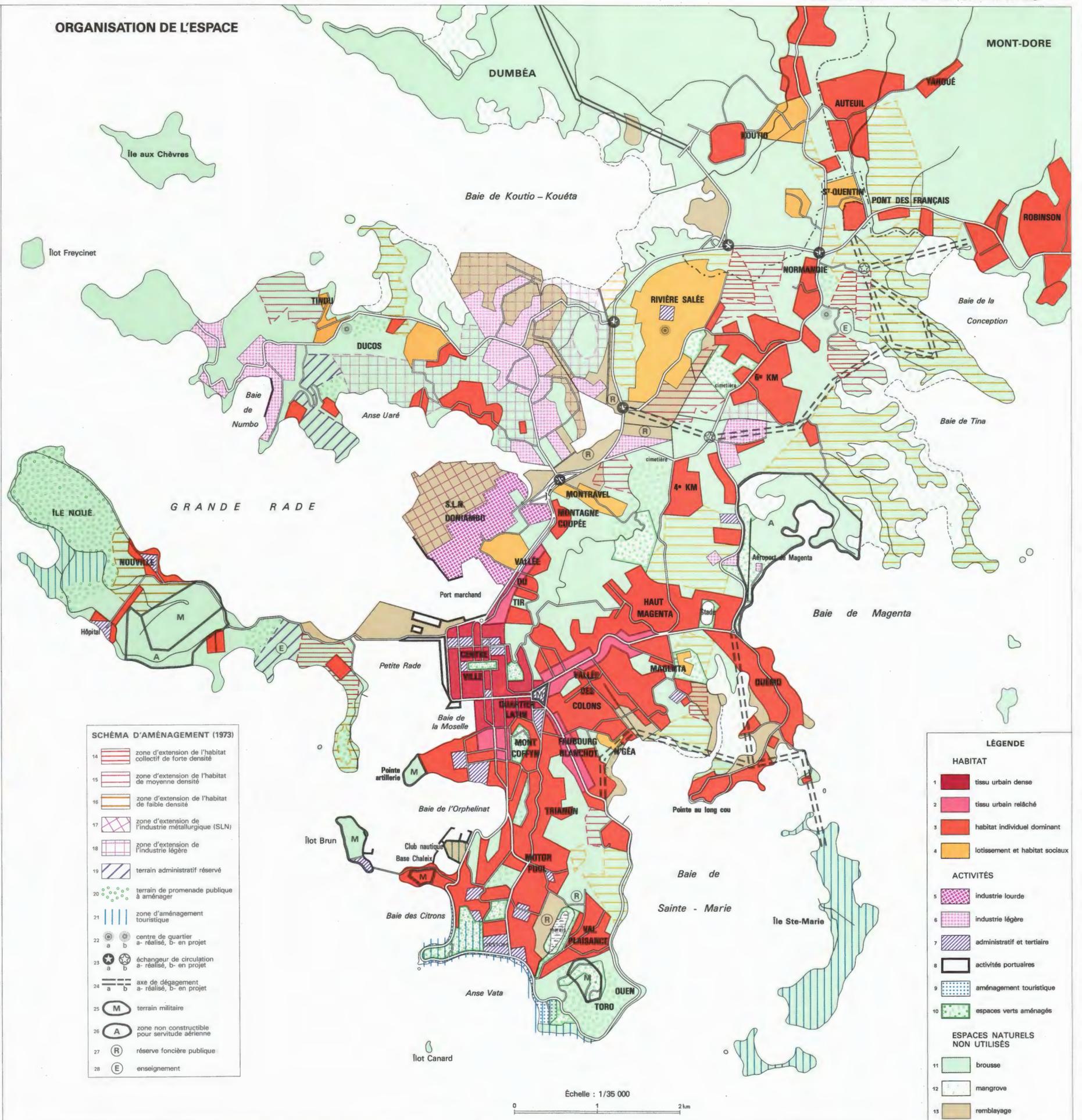


Échelle : 1/100 000
0 1 2 km



REFFÉRENCE Carte de la Nouvelle-Calédonie à 1:50 000 de l'Institut Géographique National

ORGANISATION DE L'ESPACE

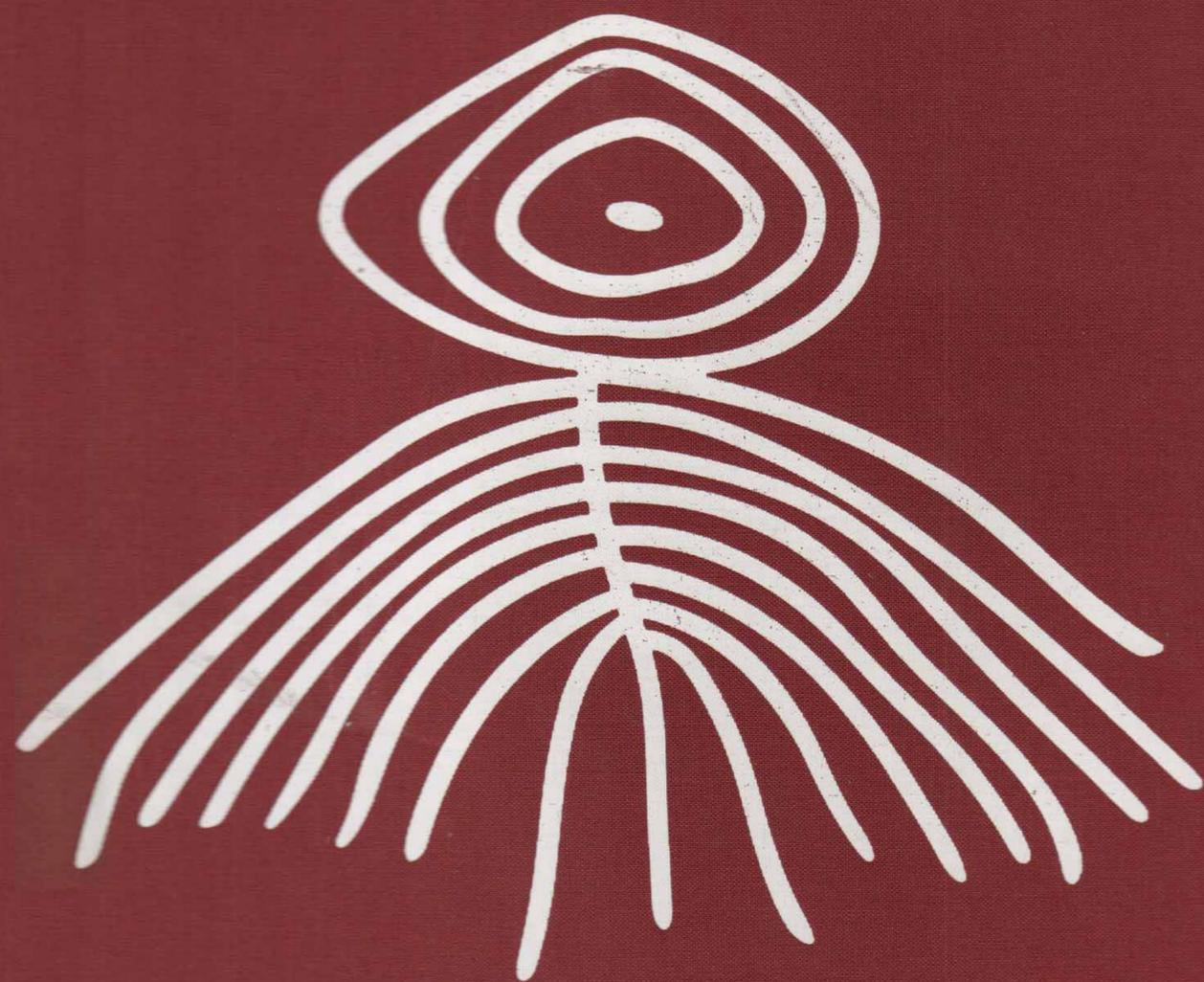


SCHEMA D'AMENAGEMENT (1973)

- 14 zone d'extension de l'habitat collectif de forte densité
- 15 zone d'extension de l'habitat de moyenne densité
- 16 zone d'extension de l'habitat de faible densité
- 17 zone d'extension de l'industrie métallurgique (SLN)
- 18 zone d'extension de l'industrie légère
- 19 terrain administratif réservé
- 20 terrain de promenade publique à aménager
- 21 zone d'aménagement touristique
- 22 centre de quartier a- réalisé, b- en projet
- 23 échangeur de circulation a- réalisé, b- en projet
- 24 axe de dégagement a- réalisé, b- en projet
- 25 terrain militaire
- 26 zone non constructible pour servitude aérienne
- 27 réserve foncière publique
- 28 enseignement

- LÉGENDE**
- HABITAT**
- 1 tissu urbain dense
 - 2 tissu urbain relâché
 - 3 habitat individuel dominant
 - 4 lotissement et habitat sociaux
- ACTIVITÉS**
- 5 industrie lourde
 - 6 industrie légère
 - 7 administratif et tertiaire
 - 8 activités portuaires
 - 9 aménagement touristique
 - 10 espaces verts aménagés
- ESPACES NATURELS NON UTILISÉS**
- 11 brousse
 - 12 mangrove
 - 13 remblayage

Échelle : 1/35 000
0 1 2 km



ATLAS
de la
nouvelle
CALEDONIE
et
dépendances



© *ORSTOM* - 1981 - *RÉIMPRESSION 1983*

ISBN 2-7099-0601-5

Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer

Direction générale : 24, rue Bayard, 75008 Paris - France

Service des Editions : 70-74, route d'Aulnay, 93140 Bondy - France

Centre de Nouméa : Boite Postale n° A 5, Nouméa Cédex - Nouvelle-Calédonie

rédaction de l'atlas

Direction scientifique

Alain HUETZ de LEMPS
Professeur de Géographie à l'Université de Bordeaux III

Michel LEGAND
Inspecteur Général de Recherches
Délégué Général de l'ORSTOM pour le Pacifique Sud

Gilles SAUTTER
Membre du Comité Technique de l'ORSTOM
Professeur de Géographie à l'Université de Paris I

Jean SEVERAC
Directeur Général adjoint honoraire de l'ORSTOM

Coordination générale

Gilles SAUTTER
Membre du Comité Technique de l'ORSTOM
Professeur de Géographie à l'Université de Paris I

Conseil scientifique permanent Conception - Réalisation

Benoît ANTHEAUME Géographe, ORSTOM
Jean COMBROUX Ingénieur cartographe, ORSTOM
Jean-Paul DUBOIS Géographe, ORSTOM
Jean-François DUPON Géographe, ORSTOM
Danielle LAIDET Cartographe-géographe, ORSTOM

Secrétariat scientifique

Jean-Paul DUCHEMIN Géographe, ORSTOM
André FRANQUEVILLE Géographe, ORSTOM

Auteurs

ANTHEAUME Benoît Géographe, ORSTOM
BAUDUIN Daniel Hydrologue, ORSTOM
BENSA Alban Ethnologue, Université de Paris V-CNRS
BEUSTES Pierre Service Topographique
BONNEMAISON Joël Géographe, ORSTOM
BOURRET Dominique Botaniste, ORSTOM
BRUEL Roland Vice-Recteur de Nouvelle-Calédonie
BRUNEL Jean-Pierre Hydrologue, ORSTOM
CHARPIN Max Médecin Général
DANDONNEAU Yves Océanographe, ORSTOM
DANIEL Jacques Géologue, ORSTOM
DEBENAY Jean-Pierre Professeur agrégé du second degré
DONGUY Jean-René Océanographe, ORSTOM

DOUMENGE Jean-Pierre Géographe, CEGET-CNRS
DUBOIS Jean-Paul Géographe, ORSTOM
DUGAS François Géologue, ORSTOM
DUPON Jean-François Géographe, ORSTOM
DUPONT Jacques Géologue, ORSTOM
FAGES Jean Géographe, ORSTOM
FARRUGIA Roland Médecin en chef
FAURE Jean-Luc Université Bordeaux III
FOURMANOIR Pierre Océanographe, ORSTOM
FRIMIGACCI Daniel Archéologue, ORSTOM-CNRS
GUIART Jean Ethnologue, Musée de l'Homme
HENIN Christian Océanographe, ORSTOM
ILTIS Jacques Géomorphologue, ORSTOM
ITIER Françoise Géographe, Université Bordeaux III

JAFFRE Tanguy Botaniste, ORSTOM
JEGAT Jean-Pierre Service des Mines
KOHLER Jean-Marie Sociologue, ORSTOM
LAPOUILLE André Géophysicien, ORSTOM
LATHAM Marc Pédologue, ORSTOM
LE GONIDEC Georges Médecin en chef
MAC KEE Hugh S. Botaniste, CNRS
MAGNIER Yves Océanographe, ORSTOM
MAITRE Jean-Pierre Archéologue, ORSTOM-CNRS
MISSEGUE François Géophysicien, ORSTOM
MORAT Philippe Botaniste, ORSTOM
PARIS Jean-Pierre Géologue, BRGM
PISIER Georges Société d'Etudes Historiques de Nouvelle-Calédonie

RECY Jacques Géologue, ORSTOM
RIVIERRE Jean-Claude Linguiste, CNRS
ROUGERIE Francis Océanographe, ORSTOM
ROUX Jean-Claude Géographe, ORSTOM
SAUSSOL Alain Géographe, Université Paul Valéry - Montpellier
SOMNY Jean-Marie Service de Législation et des Etudes
TALON Bernard Service des Mines
VEILLON Jean-Marie Botaniste, ORSTOM
ZELDINE Georges Médecin en chef

EQUIPE GEOLOGIE-GEOPHYSIQUE ORSTOM
SERVICE HYDROLOGIQUE ORSTOM
SERVICE METEOROLOGIQUE Nouvelle-Calédonie

Réalisation technique

Cartes

ARQUIER Michel
DANARD Michel
DAUTELOUP Jean
GOULIN Daniel
HARDY Bernard
LAMOLERE Philippe
LE CORRE Marika
LE ROUGET Georges
MEUNIER François
PELLETIER Françoise
PENVERN Yves
RIBERE Philippe
ROUSSEAU Marie-Christine
SALADIN Odette
SEGUIN Lucien

Jean COMBROUX
Chef du Service Cartographique de l'ORSTOM

Danielle LAIDET
Cartographe-géographe, ORSTOM

Commentaires

DUPON Jean-François
RUINEAU Bernard

DAYDE Colette
DESARD Yolande
DEYBER Mireille
DUGNAS Edwina
FORREST Judith
HEBERT Josette